

# PROTOCOLE « COVID »

## SECTION CYCLO FOYER RURAL QUINT FONSEGRIVES

Le présent formulaire définit les conditions auxquelles son signataire, licencié à la section cyclo du foyer rural de Quint-Fonsegrives, peut participer aux sorties de cyclotourisme de ce club dans le contexte de sortie du confinement instauré en raison de la crise sanitaire COVID-19.

Par la présente :

- il atteste être informé que le club s'est engagé à respecter les mesures édictées par le gouvernement pour freiner la diffusion du Covid-19 tout au long de la crise sanitaire actuelle.
- Il reconnaît que malgré la mise en œuvre de ces moyens de protection le club ne peut lui garantir une protection totale contre une exposition et /ou une contamination par le COVID-19.
- Il s'engage à prendre toutes les précautions nécessaires à la protection de sa santé et de celle des autres personnes participant à la sortie, notamment en respectant les gestes barrière ci-après rappelés.
- Il s'engage à respecter les mesures de protection obligatoires ainsi que les mesures préconisées par le gouvernement et en particulier celles édictées par la Fédération Française de Cyclotourisme ci-après rappelées :

Le matériel

- Le matériel (vélo – casque – outillage) doit être personnel et désinfecté après chaque séance
- Le matériel ne doit pas être échangé ;
- Recommandation du port de lunettes de type « sport ».

L'organisation de la pratique en club

- Respecter les gestes barrières
- Regroupement possible de 6 personnes au maximum avec le respect de la distanciation selon la situation (statique ou roulant) ;
- Interdiction d'être dans le sillage et de profiter de l'aspiration du groupe, rouler en file indienne avec une distance de sécurité de 2 mètres entre chaque cyclotouriste ;
- Interdiction absolue de rouler à deux de front ;
- Pour doubler respecter un décalage de 2 mètres au minimum et se rabattre 5 mètres devant le cycliste doublé ;
- Prévoir des horaires décalés pour le départ des groupes de 6.
- L'envie de se racler la gorge, par la toux ou toutes expectorations, est proscrite, en cas de nécessité se signaler, se laisser dépasser pour se soulager en dernière position.

**A chaque sortie, une personne me transmettra la liste des participants.**

**Si un adhérent est testé positif, après une sortie, au COVID , ce dernier devra me prévenir au plus vite afin d'informer les autres participants.**

Nom et prénom du membre : ..... N° licence : .....

Atteste avoir pris connaissance du Protocole ci-dessus et d'en respecter les règles.

Date : .....

Signature du licencié : .....